



EXERCICE NUCLEAIRE LE 12 et 13 JUIN

Un exercice de simulation d'incident à la centrale nucléaire de Chinon se déroulera les 12 et 13 juin 2025 (principalement le 12 juin)

Cette simulation grande nature vise à tester la capacité de réaction de tous les acteurs (EDF, services de l'État et de secours, communes) en cas d'accident réel.

Votre rôle pendant l'exercice

En tant qu'habitants situés dans le rayon de 20 km autour de la centrale, vous aurez un rôle important : celui d'écouter attentivement les consignes. Pour cette simulation, des sirènes pourraient être déclenchées et le système d'alerte FR-Alert pourrait être utilisé.



Qu'est-ce que FR-Alert ?

Si ce système est activé, vos téléphones portables émettront un son strident et désagréable, même s'ils sont en mode silencieux. Ce message indiquera clairement qu'il s'agit d'un exercice. Préparez-vous à ce signal, notamment si vous êtes au volant, pour ne pas être surpris.

Consignes importantes

Il est primordial de retenir que cet exercice est une simulation complète. Par conséquent :

- Ne prenez pas de comprimés d'iode.
- N'appellez pas les numéros d'urgence.
- Restez calmes et écoutez les informations diffusées sur les médias, notamment la radio Ici Touraine (sur 98.7 ex France Bleu Touraine).

Déroulement de l'exercice

Des agents du conseil départemental et des forces de l'ordre seront présents sur les routes, et des équipes de radioprotection simuleront des prélèvements.

Cependant, les routes ne seront pas barrées (à l'exception d'une route départementale à Bourgueil, dont la localisation exacte sera précisée).

Cet exercice n'a pas pour but de vous inquiéter, mais de s'assurer que les dispositifs de sécurité sont prêts en cas de besoin.

Vous trouverez le DICRIM de la commune à la fin de cette newsletter.



Sanitaires du Camping

Les travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaire avancent bien, ils devraient être terminés en Septembre. Les anciens sanitaires seront transformés en bureau et salle de réunion pour l'école.

Travaux de renforcement de la digue

Les travaux de correction des malfaçons sur le béton non-essorable situé au-dessus de l'écran étanche (au niveau des circulations alternées) devraient être terminés avant fin juin sur notre commune et mi-juillet sur la commune de Coteaux sur Loire (au niveau de la Bonde).

Entretien du cimetière

En application du règlement et afin de faciliter l'entretien du cimetière, les plantations en dehors des tombes sont à retirer et les pots de fleurs devront être placés sur le monument. Des travaux d'engazonnement sont prévus en fin d'année.



Recherche de personnel

Nous sommes à la recherche de personnes disponibles pour remplacer nos agents du service scolaire (cantine, surveillance de cour le midi, ATSEM,...) en cas d'absence prévue ou non. N'hésitez pas à vous présenter au secrétariat de mairie.

Bulletin annuel

Les entreprises intéressées par une parution dans notre bulletin communal 2026 peuvent venir s'inscrire en mairie.

Dates à retenir

JUIN :

- **13 juin**: fête de la musique - rdv à 19h salle des fêtes de Benais
- **18 juin**: Appel du 18 juin - rdv à 18h au cimetière
- **21 juin**: échappées à vélo par les Bateliers des Vents d'Galerie
- **22 juin**: concours de pétanque de la Gaule Chapelonne
- **28 et 29 juin**: Brassband du Bourgueillois

JUILLET :

- **14 juillet**: fête nationale - rdv à 11h30 devant les ateliers municipaux
- **27 juillet**: vide grenier de la Gaule Chapelonne aux étangs des Gravets

AOÛT :

- **3 août**: Grande Tablée du Comité des Fêtes sur les quais de Loire
- **28 août**: Festival Cousu Main à partir de 17h30 sur les quais.
- **30 et 31 août**: Comice rural à Bourgueil

L'agence postale sera fermée pour congés du 4 au 22 août inclus.

Depuis le 14 mai, tous les mercredis matins jusqu'au 27 août, Sorties Nature et Découverte par les Bateliers des Vents d'Galerie (inscriptions sur www.bateliersdesventsdgalerie.fr)

Bruits de voisinage



Quand puis-je faire des travaux de jardinage et de bricolage ?

(tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse ... et autres appareils bruyants)

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Le samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le dimanche et les jours fériés
de 10h à 12h

**CHOISIR LE BON MOMENT
C'EST MOINS DERANGEANT !**

INFOS PRATIQUES:

Mairie - 1 place Albert Ruelle, 37140 LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Tél: 02.47.97.33.91 **Mail:** contact@lachapellesurloire.fr

site internet: www.lachapellesurloire.fr

horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
(fermeture les mardis et jeudis après-midi)

Agence Postale Communale - 1 place Albert Ruelle, 37140 LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Tél: 02.47.97.40.76

horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et le vendredi après-midi de 14h à 16h



Commune de La Chapelle sur Loire

Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs

DOCUMENT A CONSERVER



Le mot du maire

Risque : Nucleaire, Inondation, Tempete,
Canicule, Transport de matieres dangereuses...
Tout evnement envisageable sur le territoire doit
etre considere de maniere responsable, conscient
que chacune de ces catastrophes peut
s'accompagner de destructions et de victimes.
La securite des habitants est la preoccupation
permanente du Maire et de son equipe municipale.

Le DICRIM (Dossier d'Information Commune
des Risques Majeurs) fait partie du **Plan
Communal de Sauvegarde**.

A tout moment, vous et vos proches peuvent etre
concernes par ces catastrophes. Il est important
d'etre conscient des differents dangers
potentiellement envisageables sur notre commune
et d'acquies les bons gestes qui sauvent.
Les risques de la vie courante nous guettent chaque
jour, a chacun de rester prudent et vigilant.
Ne pas oublier que, se mettre en danger a pour
consquence de mettre autrui en danger.

Le Maire de La Chapelle sur Loire
Paul GUIGNARD

Le Plan communal de sauvegarde

Face a l'ensemble de ces risques, la municipalite a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense
precisement les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour
repondre au mieux a toutes ces situations.

Il vise notamment a recenser toutes les capacites d'hebergement et de restauration de la commune, la mise en place de
distribution massive a la population, la coordination avec les autorites superieures, l'organisation interne a la commune.

La Cellule de Crise

La cellule de crise municipale regroupe et coordonne sous l'autorite du maire, les differents services concernes par les
risques majeurs.

Ses objectifs repondent au devoir de protection des biens et des personnes.
Elle est constituee par le Maire et peut etre mise a disposition des services prefectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou
de plans de secours specialises. Elle constitue un poste de commandement a l'echelle communale.

Ses fonctions sont :

- L'alerte a la population,
- L'information a la population, a la presse ainsi qu'aux differents acteurs de la securite publique et civile, des
services sanitaires, des services sociaux, des services techniques ...
- L'organisation et la coordination des la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en securite,
- L'organisation du passage au plan ORSEC et la mise a disposition du dispositif aupres de la Prefecture,
- L'organisation et la coordination du retour a la normale.

Mise a jour : Octobre 2020.



Le risque Inondation

La commune de La Chapelle sur Loire peut etre touchee par des
crues de la Loire



La surveillance et l'alerte

Elle est assuree par le Service de Prevision des crues (SPC) La diffusion de l'alerte aux communes du
departement d'Indre et Loire est du ressort de la prefecture par le biais d'un systeme automatise.

L'activation des secours

Le maire mobilise avant tout ses services avant que l'inondation ne soit effective.

Les consignes a suivre

Avant et pendant le phenomene

- o Fermez et obturez les ouvertures,
- o Coupez le gaz et l'electricite
- o Montez a l'etage
- o Faites une reserve d'eau

Après

- o Aérez et désinfectez les pièces
- o Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches)
- o Chauffez dès que possible
- o Faites vous recenser, évaluez les dégâts occasionnés

Suivi des crues
Tel : 0825 150 285
www.vigiesecologie.gouv.fr



Les risques climatiques



La surveillance et l'alerte

Le risque climatique dû à une perturbation atmosphérique peut se décliner de plusieurs manières : une tempête
et des vents violents, un orage violent et ses fortes précipitations, un refroidissement intense des températures
combiné à de fortes chutes de neige et/ou à une constitution de verglas ou encore la forte chaleur (canicule) sur
une période de longue durée.

L'activation des secours

Le maire peut à la demande du préfet mettre en place la cellule de crise afin de coordonner les secours sur le
territoire communal.

Les consignes à suivre

Pendant le phénomène

- o Se confiner, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux
- o Restez à l'écoute des recommandations des services de secours

Après

- o Évaluez les dégâts occasionnés

Vigilance Météo

Tel : 0821 802 037 ou 0892 680 237
www.meteo.fr

Mise à jour : Octobre 2020.



Le risque transport de matières dangereuses



La surveillance et l'alerte

Plusieurs voies routières (et/ou ferroviaires) traversent le territoire communal. Des matières dangereuses y sont transportées. Diverses catastrophes peuvent survenir de manière accidentelle : explosion, incendie, dispersion dans l'air de produits toxiques.

L'activation des secours

Le maire peut à la demande du préfet mettre en place la cellule de crise afin de coordonner les secours sur le territoire communal.

Les consignes à suivre

Pendant le phénomène

- Évitez de vous déplacer, n'allez pas chercher les enfants à l'école (les enseignants les mèneront à l'abri)
- Ne fumez pas
- Enfermez-vous dans un bâtiment en dur et bouchez les aérations



Le risque nucléaire

La commune de La Chapelle sur Loire est concernée par la présence de la Centrale Nucléaire de Production Electrique (CNPE) d'Avoinne



La surveillance et l'alerte

Le risque nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire entraînant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque nucléaire majeur résulte de la fusion du cœur du réacteur d'une centrale. Le pouvoir public et l'exploitant du site ont mis en place une organisation permettant une réaction rapide : Le Plan d'Urgence Interne complété par un Plan Particulier d'intervention déclenchés par le préfet pour les répercussions de l'incident en dehors du site.

L'activation des secours

Le préfet dirige les secours en déclenchant le Plan Particulier d'intervention. Le maire peut à la demande du préfet mettre en place la cellule de crise afin de coordonner les secours sur le territoire communal.

Les consignes à suivre

Dès que le signal d'alerte (sirène) est émis par la centrale :

- **Se confiner**, fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux
- **Ecouter la radio** : France Bleu Touraine : 92.9 FM
- Restez à l'écoute des recommandations des services de secours

Consommation de pastilles d'iode sur instruction, restriction de consommation (fruits et légumes et produits laitiers de la zone contaminée)

Mise à jour - Octobre 2020.



Commune de La Chapelle Sur Loire...

Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs DOCUMENT A CONSERVER



L'alerte

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée

Par des dispositifs mobiles munis de haut - parleurs (véhicules)
Par les Sirènes (Centrale nucléaire, Mairie)

Par les responsables de secteurs ou de quartiers désignés par le conseil municipal, en porte-à-porte

Par les médias, en particulier radio FM (France Bleu Touraine : 92.9)

Par affichage dans tous les lieux utiles



Ecole : Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Le PPMS permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leurs missions en cas d'Alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'école est exposée. Chaque année le PPMS est remis à jour.

« N'Allez pas chercher vos enfants à l'école » est une mesure difficile à respecter mais indispensable
A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours

SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

Présentez-vous à la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte, vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapés, ...)

Si vous devez évacuer

Avant l'événement de crise, préparez, à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- Une lampe de poche avec piles de rechange,
- Une trousse à pharmacie,
- Vos papiers, un peu d'argent,
- Vos médicaments courants pour au moins une semaine,
- Des couvertures,
- Des vêtements chauds,
- Une réserve d'eau,
- Une radio à piles,
- Du matériel de confinement (gros adhésif, serpillière, coton,



REJOINDRE LE POINT DE RASSEMBLEMENT situé près de chez vous pour connaître le lieu d'accueil

Conduite à tenir dans tous le cas

En cas de sinistre grave : l'alerte est donnée par



haut-parleur ou votre responsable de secteur vient vous avertir

N'aller pas chercher vos enfants à l'école

(les enseignants sont la pour assurer leur sécurité. Ils connaissent la conduite à tenir en cas d'alerte.)

Informez-vous sur la nature du risque et les consignes à suivre

Ecoutez la radio



Evitez de téléphoner : Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours



Informations et numéros utiles

Mairie de La Chapelle S/Loire
Tel : 02 47 97 33 91
www.la-chapelle-sur-loire.fr

Sous-Préfecture de Chinon
Email : contact@la-chapelle-sur-loire.fr
Tel : 08 21 803 037

Communauté de communes TOVAL
Tel : 02 47 24 06 32
www.cctoival.fr

Urgences : 112
Pompiers : 18
SAMU : 15

Gendarmerie : 17 ou 02 47 97 21 40
Hôpital de Chinon
Tel : 02 47 93 75 00

Vigilance Météo
Tel : 0821 802 037 ou 0892 680 00
www.meteo.fr

Pollution de l'air
www.ligair.fr

Suivi des crues
Tel : 0825 150 285
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Suivi des crues Préfecture 37
Tel : 0825 150 285

Préfecture d'Indre et Loire
Tel : 02 47 64 37 37
www.indre-et-loire.gouv.fr

Zone sécurité Sécurité civile

Mise à jour - Octobre 2020.